REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de BEAUVOIR DE MARC
DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRETE N° 1-2004

- portant : Route départementale 518 - Lieu dit *les Peytières* - En agglomération
Modification des limites d'agglomération.

Le Maire de BEAUVOIR DE MARC

-**VU** le code de la route,

-**VU** le code de la voirie routière,

-**VU** le code général des Collectivités Territoriales,

-**VU** la loi n° 82-213 du 2 MARS 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 JUILLET 1982 et la loi n° 83-8 du 7 JANVIER 1983,

-**VU l'**arrêté du 24 NOVEMBRE 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT que suite à l'aménagement de sécurité réalisé sur la route départementale 518 en agglomération, au lieu dit ***les Peytières***, il est nécessaire de modifier les limites d'agglomération ,

SUR proposition de M. le Maire de Beauvoir de Marc,

ARRETE

ARTICLE I :

Suite à l'aménagement de sécurité réalisé sur la RD 518 au lieu dit ***les Peytières***, les limites d'agglomération sont modifiées comme suit : Sens Beauvoir de Marc → Saint Jean de Bournay, elle est portée au PR17+987 (ancien PR 17+878)

ARTICLE II :

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la Commune de Beauvoir de Marc.

ARTICLE III :

Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture de l'Isère et affiché en mairie de Beauvoir de Marc

ARTICLE IV :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter des mesures publicitaires citées à l'article 3 et au jour de la mise en place effective de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE V :

M. le Maire de Beauvoir de Marc, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Isère,sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à: M. le Président du Conseil Général de l'Isère, M. le Préfet de l' Isère, M. le Directeur Départemental de l' Equipement de l'Isère.

A BEAUVOIR DE MARC , le 28 JANVIER 2004

Le Maire

Alain PICHAT

MAIRIE DE BEAUVOIR DE MARC
R.F.
38 (ISERE)

Dépôt en Préfecture le :